

Annexe aux plans d'études de la
Faculté des sciences et de médecine

Dispositions de transition en géographie

applicables dès l'année académique
2019/20

Acceptées par la Faculté des sciences et de médecine le 27.05.2019

1. Introduction

Dès l'année académique 2013/14, de nombreux changements sont apportés aux programmes d'études de niveaux Bachelor et Master. Ces modifications peuvent affecter le cursus de tous les étudiants qui ont commencé un programme d'études en géographie les années antérieures.

Il est important de rappeler la règle de base des enseignements à suivre : Le plan d'études (PdE) de référence en vigueur est celui de l'année académique à laquelle-e a officiellement commencé celui-ci. La liste des unités d'enseignement (UE) à suivre et à valider peut être modifiée pour les conditions suivantes :

- Si l'UE du plan d'études (PdE) n'est plus proposée ultérieurement. Dans ce cas, il est proposé une **UE de remplacement**, mentionnée dans le tableau de ce document.
- Si un **programme de transition** est proposé, permettant à l'étudiant-e, avec son accord écrit, de continuer dans un PdE nouvellement proposé.

Pour les PdE en géographie de niveau Bachelor (BSc en géographie, branches complémentaires, BSc_SI/BA_SI et la branche propédeutique de géographie), seules des UE de remplacement sont proposées.

Pour la filière de Master en géographie, l'étudiant-e peut choisir de terminer ses études selon le PdE commencé antérieurement, en prenant l'option de remplacement des UE, ou alors une transition vers le nouveau PdE de Master d'un volume de 120 ECTS.

2. Dispositions de transition

Ce document s'adresse aux étudiant-e-s qui ont commencé un programme d'études en géographie avant l'automne 2013.

Les programmes d'études concernés par ces dispositions de transition sont les suivants :

1. Bachelor of Science en géographie (BSc)
2. Master of Science in Geography (MSc)
3. Master of Science spécialisé en glaciologie et géomorphologie dynamiques (sp-MSc)
4. Master of Science spécialisé en nature, société et politique (sp-MSc)
5. Branches complémentaires en géographie (BCo)
 - Branche complémentaire à 30 ECTS (GEOG-30)
 - Branche complémentaire à 60 ECTS (GEOG1-60)
 - Branche complémentaire à 60 ECTS pour le DAES II (GEOG2-60)
 - Branche complémentaire « géographie + 30 ECTS » (GEOG+30)
6. Bachelor of Science en enseignement au degré secondaire I (BSc_SI)
7. Bachelor of Arts en enseignement au degré secondaire I (BA_SI)
8. Branche propédeutique de géographie

2.1 Unités d'enseignement de remplacement

Le tableau des UE de remplacement ci-dessous liste les UE qui ne seront plus proposées à partir de l'année académique 2019/20 et leurs nouvelles correspondantes. Lorsque la somme des ECTS des UE de remplacement dépasse trop largement celle des UE originelles à valider, des dispenses pourront être proposées par le conseiller aux études, en fonction de l'état d'avancement de l'étudiant-e.

L'étudiant-e qui a suivi une UE qui n'est plus au programme 2019/20 et qui ne l'a pas encore évaluée ou qui souhaite se présenter au second essai, l'inscription aux examens pour cette épreuve sera possible jusqu'à la session de l'automne 2020.

Correspondance entre anciennes et nouvelles unités d'enseignement de remplacement

Pour les UE de leur PdE initial non encore suivies, les étudiant-e-s devront choisir les UE de remplacement selon le tableau ci-dessous :

Unités d'enseignements selon ancien plan d'études			Unités d'enseignements selon le plan d'études du 27.05.2019		
Code	Titre	ECTS	Code	Titre	ECTS
SGG.00101	Introduction à la géographie physique (cours)	3	SGS.00101	Introduction aux Géosciences (cours, partie 1)	3
SGG.00102	Introduction à la géographie humaine (cours)	3	SGS.00102	Introduction aux Géosciences (cours, partie 2)	3
SGG.00103	Introduction à la géographie humaine (travaux pratiques)	2	SGS.00104	Introduction aux Géosciences (travaux pratiques, partie 2)	3
SGG.00151	Introduction à la géographie physique (travaux pratiques)	2	SGS.00103	Introduction aux Géosciences (travaux pratiques, partie 1)	3
SGG.00106	Méthodes quantitatives I (cours, partie 1)	1.5	SGG.00160	Méthodes d'analyse quantitative I (cours)	1.5
SGG.00107	Méthodes quantitatives I (cours, partie 2)	1.5		Intégré à SGG.00260 Méthodes d'analyse quantitative II (cours)	3
SGG.00108	Méthodes quantitatives I (travaux pratiques, partie 1)	1	SGG.00161	Méthodes d'analyse quantitative I (travaux pratiques)	1.5
SGG.00109	Méthodes quantitatives I (travaux pratiques, partie 2)	1		Intégré à SGG.00261 Méthodes d'analyse quantitative II (travaux pratiques)	2
SGG.00154	Cartographie et cartomatique (cours)	3	SGS.00154	Cartographie et cartomatique (cours)	3
SGG.00155	Cartographie et cartomatique (travaux pratiques)	2	SGS.00155	Cartographie et cartomatique (travaux pratiques)	2
SGG.00221	Méthodes de géographie humaine II	2	SGG.00265	Méthodes de géographie humaine II	3
SGG.00306	Quaternaire	3	SGG.00262	Géomorphologie - Quaternaire (cours, partie 1)	3
SGG.00251	Géomorphologie (cours)	3	SGG.00263	Géomorphologie - Quaternaire (cours, partie 2)	3
SGG.00252	Géomorphologie TP	2	SGG.00264	Géomorphologie - Quaternaire (travaux pratiques)	2
SGG.00255	Cartographie géomorphologique	2	SGG.00259	Cartographie géomorphologique	3
SGG.00321	Théories de l'aménagement	3	SGG.00318	Géographie de l'environnement	3
SGG.00313	Traitement d'images de télédétection (TI-TD)		SGG.00319	Télédétection	
SGG.00314	Introduction à la géophysique (cours)	1.5	SGG.00316	Introduction à la géophysique (cours)	2
SGG.00315	Introduction à la géophysique TP (travaux pratiques)	1.5	SGG.00317	Introduction à la géophysique (travaux pratiques)	2
SGG.00308	Camp de terrain intégratif	4	SGG.00361	Camp de terrain intégratif	5
SGG.00258	Géodonnées physiques (du terrain à l'analyse)		SGG.00268	Géodonnées physiques (du terrain à l'analyse)	
SGG.00405	Natural hazards and industrial risks	3	SGG.00424	Hazards, risks and vulnerability	3
SGG.00421	Geocolloquium, part 1				
SGG.00422	Geocolloquium, part 2		SGG.00512	Geocolloquium	
SGG.00510	Geocolloquium, part 3				
SGG.00438	Seminar in geomorphology	2	SGG.00451	Seminar in geomorphology I	2
SGG.00446	Seminar in climatology and	2	SGG.00449	Seminar in climatology and	2

glaciology I			glaciology I		
SGG.00530	Field course	3	SGG.00453	Field course 1 in physical geography	5
SGG.00476	Political Ecology	2	SGG.00477	Political Ecology	3
SGG.00469	Seminar in human geography	2	SGG.00478	Seminar in human geography I	3
SGG.00560	Field course	3	SGG.00480	Field course 1 in human geography	5

2.2 Transition du programme de Master 90 ECTS à celui de 120 ECTS

Les étudiant-e-s inscrit-e-s au programme de Master de géographie à 90 ECTS ont la possibilité, s'ils le souhaitent, de transiter vers le nouveau programme de Master à 120 ECTS. Pour ce faire, ils devront signer une convention de transition et compléter leur programme d'études pour un volume d'au moins 30 ECTS, selon le nouveau plan d'études. Ces compléments concernent les modules « Master thesis » et de spécialisation, « Physical science » ou « Social science ».